

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 OCTOBRE 2020

Date de convocation : 3 octobre 2020

Date d'affichage : 3 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le 8 Octobre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Montmiral, dûment convoqué le 03/10/2020 s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de M. **POUILLY Jérôme**, Maire
Étaient présents: Mmes et Mr : **ARMAND Florence**, **ATHALE Carole**, **BEC Alain**, **BUGNAZET Eric**, **DUMONCHAU Denise**, **LAMOUILLE Fabrice**, **LEXTRAIT Loïc**, **MAHÉ Magali**, **PELLAT-CHILLOT Laurent**, **PERRIER Dominique**, **POUILLY Jérôme**, **BERRUYER Joël**, **GRANGE Lucie**, **TONI Félix**.
Étaient absents excusés: **PENEL Jean-Pierre**.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, Mme Florence ARMAND a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des Procès-verbaux des précédents Conseils Municipaux
 - Urbanisme
 - Voirie et Travaux
 - Projet d'acquisition de terrain
 - Fixation des conditions d'exercice du droit à la formation des élus
 - Adhésion au service de remplacement du centre de gestion
 - Conclusion d'une convention de mise à disposition d'un agent administratif avec Saint Michel sur Savasse
 - Désignation d'un agent recenseur pour le recensement de la population 2021
 - Repas des Aînés
 - Questions diverses
- **APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX PRECEDENTS**

Les procès-verbaux des conseils municipaux précédents n'avaient pas été approuvés lors des séances précédentes. Ils ont été envoyés pour lecture avec la convocation du Conseil municipal.

Aucune objection faite sur les PV précédents, Approuvé à l'unanimité

● **URBANISME**

Les dossiers d'urbanisme en cours (depuis le conseil municipal du 3 septembre 2020) :

- ✓ dépôts :
 - CUa pour terrain Quartier Montcherand
 - 2 CUa pour terrains Quartier Crat

- Cua pour parcelle au 795 Chemin de Melin
- ✓ décisions :
 - DP accordée tacitement pour abri de jardin Chemin des Bergeronnettes
 - DP accordée tacitement pour piscine Chemin de Montagne
 - PC accordé tacitement pour construction d'un abri chemin de la Cloitre
 - PC refusé suite à un premier avis DDT mais le préfet est venu sur place et souhaite que le permis soit accepté

Concernant ce dernier permis de construire, il s'agit d'une construction de poulailler. La DDT a émis un premier avis négatif (pour cause de mitage agricole) et le service instructeur également (absence de réseaux d'eau potable et d'électricité jusqu'à la parcelle).

La préfecture souhaite que le dossier soit accepté et rapidement, au regard d'une demande de subvention en cours faite par le pétitionnaire.

La solution proposée par le SIEH pour l'alimentation en eau potable serait d'installer un compteur privé et de traverser cinq propriétés pour tirer un réseau jusqu'à la parcelle. Le Maire attend aujourd'hui un nouvel avis positif de la DDT et des garanties du pétitionnaire pour l'alimentation en eau et électricité de sa parcelle et pour sécuriser un ravin.

Eric BUGNAZET s'interroge sur la réalisation des réseaux. Il faudra être vigilant à ce que les dépenses de réseaux soient bien prises en charge par le pétitionnaire et non par la collectivité.

Au jour du conseil municipal, il y a toujours un permis de construire refusé. Un nouvel arrêté pour annuler le refus et accepter le permis de construire sera signé seulement si le pétitionnaire fourni de nouveaux éléments. Le Maire s'engage à favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs mais sous réserve de l'existence de réseaux nécessaires à la viabilité du projet.

● VOIRIE ET TRAVAUX

Les commissions voirie (Joël BERRUYER) et bâtiments (Fabrice LAMOUILLE) présentent les travaux qui ont été réalisés et ceux qui restent encore à faire.

Suite aux dégâts d'orage 2019, des travaux de voirie ont été réalisés pour un montant d'un peu plus de 52 000 € (Chemin de la Tour, Chanrans, Ruisseau, Ratelières et chemin des Bois). Ces travaux ont été réceptionnés ; un bout de chemin trop rehaussé a été finalisé par Joël BERRUYER et l'agent technique.

Laurent PELLAT-CHILLOT indique qu'il a été pris à partie par un habitant qui conteste que seuls ces chemins là aient été faits. La décision de refaire ces chemins a été prise sous le précédent mandat.

Les travaux du décanteur des eaux de source sont en cours de réalisation par TP Terpend.

Les travaux pour l'enrochement de l'église ont bien fait l'objet d'une demande complémentaire de subvention. Les devis pourront alors être signés et envoyés aux entreprises concernées.

Concernant les lames de neige abimées (tampons usés et roues abimées), deux devis avaient été faits. Au regard du coût, il a finalement été décidé par la commission voirie d'acheter les fournitures et de faire la réparation en interne pour que les lames soient prêtes pour l'hiver.

Les travaux pour les gardes corps vers l'église sont prévus pour fin octobre. Il faudra d'ici là faire valider la couleur par les Bâtiments de France. Denise DEMONCHAU signale qu'il y a

un affaissement de chaussée entre les deux clochers. Il faudra prévoir un passage de caméra afin de vérifier l'état du réseau d'eau pluviale.

Avant que les travaux débutent, le mur derrière la statue devra être curé (enlevé les broussailles) et une barrière en bois sera également installée pour sécuriser.

Un devis a été signé avec l'entreprise BRI, les travaux sont en cours. Il s'agit de repeindre les volets de la mairie et de l'école abimés par la grêle.

A l'école, l'agent technique est en train de faire des travaux pour sécuriser l'escalier et améliorer l'affichage dans les classes.

Enfin, des travaux de reprise des voiries suite aux chantiers de mise en place des fourreaux fibre sont prochainement prévus avec Eiffage, à la charge de Rivasi. Le bas du Chemin des Pierres sera repris l'année prochaine, avec le Département (pour la gestion de l'écoulement des eaux pluviales).

Le haut du Chemin des Brudeaux est aussi bien abimés, de part le passage de la fibre en milieu de voirie et des camions pour le lotissement Le Plein Sud. Eiffage propose un devis pour la réalisation de travaux (reprise provisoire de la voirie) à la charge de la commune pour 2 113,20 €. Pour Joël BERRUYER, ces travaux supplémentaires de voirie sont nécessaires mais ne peuvent être faits que si les crédits au budget sont suffisants.

Le Maire propose de soumettre ces travaux au vote. Ainsi, il est décidé d'autoriser la réalisation des travaux pour 2 113,20 € TTC à la condition qu'après vérification, le budget soit suffisant.

Voté à l'unanimité

Un administré a signalé que le panneau de signalisation « circulation interdite + 12 T » chemin des bois a disparu. La question se pose de savoir si le panneau doit être remis ou pas.

Pour certains, il s'agit de piste forestière qui doivent donc être accessibles pour les camions tandis que pour d'autres, cela engendre des dégradations de la voirie.

Après discussion, pour aller à l'étang, il est finalement décidé de ne pas remettre le panneau 12 Tonnes et de prévoir de renforcer la voirie à l'avenir.

- **PROJET D'ACQUISITION DE TERRAIN**

La mairie a reçu fin septembre une notification de la SAFER informant la commune d'une vente en cours pour des parcelles de bois entre deux particuliers. 30 ha, coupés pour partie, sont vendus pour 15 000 €.

Il paraît intéressant aujourd'hui pour la commune de se positionner pour exploiter les bois et en profiter sur le long terme.

La commune souhaite se positionner pour préempter et acheter les parcelles (X 61 69 70 73 76 78 84 91 92 et Y16) pour la somme de 15 000 €.

Voté à l'unanimité

- **FIXATION DES CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT A LA FORMATION DES ELUS**

Il existe un droit à la formation des élus ; chaque élu bénéficie de 20h de formation par an.

Des thématiques de formation vont être proposés sur lesquels les élus pourront se positionner.

Voté à l'unanimité.

- **ADHESION AU SERVICE DE REMPLACEMENT DU CDG26**

En l'absence d'un adjoint administratif au secrétariat de mairie pour cause de congé de maladie, il va être nécessaire de recourir au service de remplacement proposé par le centre de gestion.

Il faut donc adhérer à ce service avant de les solliciter. Ce service de remplacement propose des agents administratifs, formés par le CDG, moyennant paiement d'une facture au centre de gestion équivalente au salaire de l'agent + 10% (comme pour un recours à un intérimaire). Avec l'accord du conseil, la démarche va être lancée.

Voté à l'unanimité.

- **CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR UN AGENT ADMINISTRATIF AVEC LA COMMUNE DE ST MICHEL**

Dans l'urgence, pour pourvoir au remplacement en mairie, il a été demandé à la mairie de Saint Michel de mettre à disposition un agent. Ainsi, Patricia BACHELIN effectue 4h hebdomadaire depuis le 11 septembre à la mairie de Montmiral en lieu et place de ses 4h de travail hebdomadaire à la mairie de Saint Michel. Le Maire de Saint Michel est vivement remercié pour cette mise à disposition.

Une convention doit donc être conclue pour confirmer l'accord des deux communes sur la mise à disposition et pour prévoir le remboursement des heures de travail effectuées à la commune de Saint Michel sur Savasse à l'issue de la mise à disposition.

Voté à l'unanimité

- **DESIGNATION D'UN AGENT RECENSEUR**

Le recensement de la population est prévu en janvier et février 2021. Il est donc nécessaire aujourd'hui de nommer un agent recenseur qui sera en charge de la collecte des données sur la commune.

L'agent recenseur précédent, Mme Evelyne VIAL BORDIER, se propose d'accepter à nouveau cette mission.

Concernant la rémunération, le conseil municipal doit la fixer : forfaitairement, au nombre d'habitant, aux bulletins rendus ? En 2016, l'agent recenseur était rémunéré à la fiche individuelle rendue (mais aujourd'hui beaucoup répondent par internet) avec une prise en charge des frais de formation et de déplacement (soit une rémunération de plus de 1 300 € net en 2016 perçu par l'agent recenseur).

Après échanges, il est proposé de fixer une somme forfaitaire de rémunération. L'agent recenseur percevra, frais de déplacement compris, la somme de 1 500 € net pour l'ensemble des opérations de recensement en 2021.

Voté à l'unanimité

- **REPAS DES AINES**

Habituellement, les personnes de plus de 70 ans sont invitées au Repas des Aînés qui a lieu le 11 novembre et les personnes de plus de 75 ans pouvaient choisir entre le repas au restaurant et un colis. Au regard du contexte épidémique actuel, le repas ne peut pas être assuré ; se pose donc la question de savoir quoi faire ?

Un tour de table est fait :

- Proposer un panier pour toutes les personnes de plus de 70 ans
- Faire ce panier auprès de Passion nature (comme l'an dernier) ou Gam Vert
- Alain BEC : Faire faire un panier par l'Auberge (pour compenser pour eux l'absence de repas) ?
- Lucie GRANGE : Laisser le choix entre le panier et un bon pour un repas à l'Auberge ?
- Dominique PERRIER : repas à emporter à l'Auberge ?

Par manque de temps, il est proposé de prendre des paniers auprès de Gam Vert, pour un prix un peu moins élevé par panier que l'année dernière puisqu'il y aura plus de paniers à faire pour le même budget que l'année dernière.

Denise DUMONCHAU se propose de s'occuper de la création des paniers. Mais il faudra de nombreux volontaires pour aller ensuite les distribuer.

Il est donc décidé : de faire des paniers solos/duos dans la limite du budget global (colis + repas) de l'an dernier pour toutes les personnes de plus de 70 ans.

Voté à l'unanimité.

• QUESTIONS DIVERSES

Visite de sécurité ACFI

Suite à la visite des locaux par l'ACFI (sécurité au travail), Alain BEC fait état de plusieurs points ont été remarqués. Il faut un casier dans les vestiaires du service technique, un pantalon de buche-ronnage, un gyrophare au Kangoo, une trousse de secours, une rampe d'accès dans l'atelier, un bac de rétention pour la cuve de gasoil voire changer la cuve et un panier au bout du tracteur.

Concernant le service technique, pour information, le poste à souder est arrivé à l'atelier. Cela évite à l'agent d'utiliser le sien et il a pu être acheté à un prix intéressant.

Site internet

Magali MAHE indique qu'il serait bien de mettre en place une rubrique « nos entreprises » sur le site internet (artisans, agriculteurs qui font de la vente à la ferme...). Il faudra demander (via le bulletin, le site et l'application Panneau Pocket) aux personnes intéressées de se faire connaître. Il faudra peut-être voir avec la CCI pour obtenir une liste des entreprises référencées sur la commune. Seules les personnes habitant Montmiral et déclarées pourront bénéficier de ce service, sans favoriser quiconque.

SIVOS

Magali MAHE liste les différents points en cours actuellement au SIVOS :

- Travailler sur comment remplacement rapidement un agent absent
- Travailler sur les impayés de factures de cantine/garderie
- La régularisation des annualisations des agents et la rédaction d'emplois du temps a été faite

- Un protocole sanitaire a été mis en place pour la garderie et la cantine
- Fabrice LAMOUILLE a émis le souhait de démissionner. Il faudra donc prochainement prévoir de le remplacer.

Plateforme de la Jassaudière

Alain BEC rappelle qu'un important rangement a été fait à la Jassaudière. Joël BERRUYER a également procédé à l'évacuation de nombreux gravats. Des photos avant/après ont été faites. Il restera désormais à prévoir un chantier communal pour réhabiliter le hangar.

SIVU

Alain BEC demande l'avis au conseil municipal pour savoir comment gérer les demandes de salle par les organismes partenaires (Charte des Chambarans, SIEH...). C'est un sujet qui sera également discuté en SIVU.

Pour le Maire, il est clair que ces organismes sont des partenaires des communes et qu'ils peuvent bénéficier d'une gratuité pour l'organisation de réunions.

Si vraiment la demande de salle pose problème pour l'organisation des activités associatives régulières, Lucie GRANGE rappelle que la salle des fêtes de Montmiral peut également être proposée. D'ailleurs des travaux de peinture sont à prévoir à la salle des fêtes.

Eglise

- La réparation des cloches de l'église est une très bonne nouvelle. Il faut également savoir comment faire pour pouvoir les faire sonner lors d'un mariage ou d'un décès (paramétrage à étudier).
- Le Maire rappelle que les réunions sont de 30 personnes maximum, même à l'église et en mairie (difficilement respecté parfois lors de cérémonie). Le rôle de chaque conseiller municipal est de connaître la loi et s'évertuer à la faire respecter sur sa commune. Lorsqu'il y a un problème sur la commune (rodéo auto organisé devant le SIVU par exemple), les conseillers qui constatent ce désordre public ont toute légitimité à pouvoir contacter la gendarmerie.

Civilité

Un jeune homme a abordé une jeune fille à Montmiral et des fillettes à Saint Michel. L'affaire a fait l'objet d'un signalement immédiat en gendarmerie. Le jeune homme a été rencontré par la gendarmerie mais aussi par les Maires de Montmiral et de Saint Michel. Après discussion, il semblerait qu'il voulait rendre service à la jeune fille qui habite pas très loin de chez lui et qu'il n'a pas abordé les fillettes. La situation au finale, ne semble pas inquiétante, un communiqué a été fait aux élus et à l'école pour signaler que l'incident était mineur et l'affaire close. Les parents concernés ont d'ailleurs discuté entre eux.

Prochaines dates

- AG de la FNACA le 9 octobre à 10h
- Réunion du SIVU le 9 octobre à 20h30
- Rencontre avec l'AS Boules le 9 octobre à 18h
- Courseton de l'école à Montmiral le 16 octobre à 15h30
- Choucroute (à emporter) de l'Amicale Laïque le 18 octobre
- Rencontre avec Voltalia (panneaux photovoltaïques) me 6 novembre
- Prochain conseil municipal le 12 novembre à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.